

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU DOUBS

Canton de Frasne

Arrondissement de Pontarlier

Commune de Métabief

Nombre de membres

- En exercice : 15
- Présents : 12
- Votants : 14
- Ayants donné procuration : 2
- Absents : 1

Date de la convocation :
07/09/2026

Délibération n°2026-G-04

Résultat du vote : **APPROUVÉ**

Pour : 14
Contre :
Abstention :

**Délibération certifiée
exécutoire.**

Extrait transmis
contrôle de légalité le : 22/09/26

Publié le : 22/09/26

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre, le Conseil Municipal, s'est réuni, en session ordinaire, salle Sancey-Richard, sur convocation régulière adressée à ses membres le lundi 07 septembre 2026, par Monsieur le Maire qui a présidé la séance.

Présents :

Gérard Dèque, Laurent Poncet, Lucie Rousselet-Jurcevic, Bénédicte Lavier, Francis Meuterlos, Christelle Demart, Xavier Colisson, Thibault Decreuse, Philippe Bizet, Clothilde Salah, Florence Collino, Mickaël Linares.

Excusés : Dylan Magnin, Véronique Saget.

Absent : Charlotte Chassard,

Pouvoirs : Dylan Magnin à Lucie Jurcevic, Véronique Saget à Francis Meuterlos.

Secrétaire : Laurent Poncet

**OBJET : CINEMA LE MONT D'OR : PRISE EN CHARGE DE DÉPENSES
NON ASSUMÉES PAR L'EXPLOITANT.**

Le gérant du Cinéma a adressé un courrier à la mairie pour faire part de ses difficultés à assumer les charges liées à l'exploitation du cinéma.

Il sollicite une subvention de 12 000€ par an.

Le contrat d'exploitation actuel ne permet pas de verser une subvention, car il s'agit d'un contrat de droit privé, et le versement d'une aide est soumis à conditions qui ne sont pas réunies actuellement.

Par ailleurs, l'exploitant n'a pas apporté de justificatif financier à l'appui de sa demande.

Une consultation est en cours pour passer le cinéma en délégation de service public, mais en attendant l'issue de la procédure, le versement d'une aide serait litigieux.

M. le Maire propose de poursuivre la prise en charge des dépenses inhérentes au bâtiment, dans un but conservatoire, de préservation du patrimoine, et pour garantir la sécurité des usagers.

Aussi, il propose que les charges découlant de l'entretien du bâtiment puissent être assumées par la commune, jusqu'au choix sur nouvel exploitant et à son installation.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la prise en charge des dépenses d'entretien du bâtiment et matériel du cinéma par la commune en vue d'assurer la pérennité de l'équipement et la sécurité des clients.***
- autorise le Maire à solliciter le remboursement des sommes engagées auprès de l'exploitant***
- autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant***

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Métabief,

Le Maire

Gérard DEQUE

